

IAMGOLD ANNONCE DES RÉSERVES DE 16,7 MILLIONS D'ONCES ET DES RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ATTRIBUABLES DE 27,2 MILLIONS D'ONCES EN 2019

Tous les montants d'argent sont exprimés en dollars américains, sauf indication contraire.

Les estimations des ressources mesurées et indiquées présentées comprennent les réserves pour tous les sites et les projets.

Toronto (Ontario), le 18 février 2020 – IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD » ou « la Société ») publie son rapport des réserves et ressources minérales de fin d'exercice 2019 (voir le tableau ci-joint pour de plus amples détails).

Les réserves prouvées et probables totales attribuables ont diminué de 6 %, soit à 16,7 millions d'onces, à la fin de 2019, comparativement aux 17,9 millions d'onces d'or à la fin de 2018. La diminution découle essentiellement de l'épuisement au cours de l'année compte tenu de la production aurifère attribuable de la Société de 762 000 onces. Il n'y a eu aucune modification au prix de l'or de 1 200 \$ utilisé dans l'estimation des réserves minérales aux mines détenues et exploitées par la Société et aux projets de mise en valeur.

Les ressources mesurées et indiquées totales attribuables (incluant les réserves), qui se sont établies à 27,2 millions d'onces d'or à la fin de 2019, ont diminué dans l'ensemble de 2 %, soit de 0,7 million d'onces. Les ressources présumées totales attribuables, qui se sont établies à 12,0 millions d'onces d'or à la fin de 2019, ont augmenté de 38 %, soit de 3,3 millions d'onces, principalement en raison de la déclaration d'une estimation des ressources minérales au projet Nelligan, au Québec, et de la mise à jour de l'estimation des ressources minérales au projet Côté Gold, en Ontario. Le prix de l'or utilisé dans l'estimation des ressources minérales à Essakane, à Rosebel et aux projets à l'étape de l'estimation des ressources (1 500 \$ l'once) ni à Westwood (1 200 \$ l'once) n'a pas changé.

Gordon Stothart, président et chef de l'exploitation d'IAMGOLD, a déclaré : « En 2019, l'avancement des projets à l'étape de l'estimation des ressources de notre éventail de projets s'est poursuivi. Au projet aurifère Nelligan, au Québec, nous avons déclaré une première ressource minérale et continué de déceler des ressources supplémentaires au projet Côté Gold. Nous avons également annoncé une mise à jour de l'estimation des ressources minérales au projet Pitanguí, au Brésil, dans le cadre duquel 52 % des ressources de ce projet passent effectivement à la catégorie de ressources indiquées. En Ontario, nous avons découvert Gosselin, qui est situé à seulement quelque 1,5 kilomètre de la fosse proposée à Côté Gold, et avons déclaré des résultats de forage positifs dans cette zone. Au Québec, nous continuons d'explorer le projet aurifère Rouyn, qui est situé à quelque 45 kilomètres au sud-ouest de Westwood, et avons déclaré des résultats de forage encourageants. Nous avons également annoncé la découverte très attrayante d'intersections assorties de fortes teneurs au projet aurifère Karita, qui est situé en Guinée, entre notre projet aurifère Boto, au Sénégal, et notre projet Diakha-Siribaya, au Mali. Outre les programmes de développement des ressources en cours à nos exploitations existantes, le potentiel de délimitation de ressources supplémentaires, conformément à notre programme d'exploration de 2020, est fort. Nous comptons transmettre des mises à jour sur les travaux de forage à mesure que l'année avance. »

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, autres que les faits historiques abordant des activités, des événements ou des développements que la Société croit, prévoit ou anticipe qu'ils se produiront ou pourraient se produire dans le futur (incluant, mais sans s'y limiter, les énoncés concernant les estimations de production d'or, les coûts décaissés, l'accroissement des marges, les coûts en immobilisations et de prospection et les énoncés concernant l'estimation de ressources minérales, les résultats de prospection, la minéralisation potentielle, les ressources minérales et réserves potentielles), sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « projeter », y compris dans une tournure négative ou des variantes de ces termes ou une terminologie comparable.

Les énoncés prospectifs sont sujets à certains risques et incertitudes, dont la plupart sont indépendants de la capacité de la Société à maîtriser ou à prédire et qui pourraient avoir pour effet de faire différer de façon importante les événements ou les résultats réels de la Société par rapport à ceux évoqués dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire différer de façon considérable les résultats réels des attentes incluent, sans s'y limiter, l'incapacité d'atteindre les estimations ou les estimations de production d'or et que les estimations ne correspondent pas aux coûts décaissés, à l'accroissement des marges, aux coûts en immobilisations et de prospection prévus et d'établir une estimation des ressources minérales, la possibilité que des résultats futurs de prospection ne correspondent pas aux attentes de la Société; des changements dans les marchés mondiaux d'or et autres risques divulgués dans le plus récent formulaire 40-F (nommé « Form 40-F/Annual Information Form ») d'IAMGOLD déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission et des autorités des valeurs mobilières provinciales canadiennes. Tout énoncé prospectif est valable seulement à partir de la date à laquelle il a été effectué et, sauf s'il en est autrement exigé par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur, la Société n'a aucune intention ou obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif.

Informations techniques et personnes qualifiées / Notes sur le contrôle de qualité

Les estimations des ressources minérales contenues dans ce communiqué de presse ont été préparées selon les directives de la Norme canadienne 43-101, Information concernant les projets miniers. La « personne qualifiée » responsable de la vérification et de l'approbation de toutes les estimations des réserves et des ressources minérales pour IAMGOLD Corporation dans les présentes est Lise Chénard, ing., directrice principale, Géologie minière. Lise travaille depuis 35 ans dans l'industrie minière, principalement dans l'exploitation, le développement de projets et les services-conseils. Elle s'est jointe à IAMGOLD en avril 2013 et a pris connaissance des exploitations et des projets de la Société grâce à des visites aux sites, à des contrôles de renseignements, ainsi qu'à la communication continue et à la supervision au site minier avec les équipes des services techniques ou des consultants responsables de la modélisation des réserves et des ressources.

Cette personne est une « personne qualifiée » pour les besoins de la Norme canadienne 43-101 en ce qui a trait à la minéralisation décrite dans le présent communiqué. La personne qualifiée mentionnée plus haut a approuvé l'ajout des informations techniques aux présentes et a préalablement examiné ceux-ci. Cette personne qualifiée a vérifié les données divulguées et les données soutenant l'information ou les opinions exprimées dans les présentes.

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été examinés et approuvés par Craig MacDougall, géologue professionnel, vice-président principal, Exploration, d'IAMGOLD. M. MacDougall est une personne qualifiée pour les besoins de la Norme canadienne 43-101.

Remarques à l'intention des investisseurs concernant l'utilisation du terme ressources

Mise en garde à l'intention des investisseurs au sujet des estimations de ressources mesurées et indiquées

Le présent communiqué comprend l'emploi des termes « ressources mesurées » et « ressources indiquées ». La Société avise les investisseurs que, bien que ces termes soient reconnus et imposés par la réglementation canadienne, la United States Securities and Exchange Commission (« SEC ») ne les reconnaît pas. Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou l'ensemble d'un gisement minéral classé dans l'une ou l'autre des catégories de ressources indiquées ou de ressources mesurées sera converti en réserves.

Mise en garde à l'intention des investisseurs au sujet des estimations de ressources présumées

Le présent communiqué comprend également l'emploi du terme « ressources présumées ». La Société avise les investisseurs que, bien que ces termes soient reconnus et imposés par la réglementation canadienne, la United States Securities and Exchange Commission (« SEC ») ne les reconnaît pas. Les ressources présumées sont associées à une grande incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité économique et légale. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure. Conformément aux règles canadiennes, sauf en de rares exceptions, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement aux études de faisabilité ou aux études préliminaires de faisabilité. Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou la totalité d'une ressource présumée existe ou est économiquement ou légalement exploitable.

Divulgaration de données scientifiques et techniques

IAMGOLD communique les estimations de ressources et de réserves minérales conformément aux lignes directrices de l'ICM relativement à l'estimation, à la classification et à la divulgation des ressources et des réserves.

Note : Les réserves minérales et les ressources minérales des mines d'or d'IAMGOLD ont été estimées, pour la déclaration de fin d'année 2019, en utilisant un prix de l'or de 1 200 \$ l'once (sauf indication contraire aux notes du tableau 1) pour les réserves minérales, et de 1 500 \$ l'once pour les ressources minérales (sauf indication contraire aux notes du tableau 1). Dans le cas des exploitations à ciel ouvert, les ressources aurifères sont contenues dans une enveloppe de fosse rentable.

Mise en garde à l'intention des investisseurs des États-Unis

La SEC limite les renseignements requis aux fins du dépôt de rapports auprès des autorités des États-Unis aux gisements qu'une société peut exploiter économiquement et légalement. IAMGOLD utilise certains termes dans ses publications, comme « mesurées », « indiquées » et « présumées », qui pourraient ne pas correspondre aux définitions de réserves établies par la SEC. Il est possible de consulter ou d'obtenir un exemplaire des documents déposés sur le site de la SEC à l'adresse <http://www.sec.gov/edgar.shtml> ou en communiquant avec le service des Relations avec les investisseurs.

Selon le Règlement 43-101 des autorités canadiennes en valeurs mobilières, les sociétés minières sont tenues de présenter les données sur les réserves et les ressources en les classant dans les sous-catégories suivantes : « réserves prouvées », « réserves probables », « ressources mesurées », « ressources indiquées » et « ressources présumées ». Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée.

Les réserves minérales représentent la partie économiquement exploitable d'une ressource mesurée ou indiquée, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. Cette étude doit comporter les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et aux autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la divulgation du rapport, de justifier l'extraction économique. Les réserves minérales comprennent les matériaux de dilution et les provisions allouées pour les pertes pouvant être subies durant l'extraction. Les réserves minérales prouvées représentent la partie économiquement exploitable d'une ressource minérale mesurée démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. Les réserves minérales probables représentent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, une ressource minérale mesurée démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité.

Les ressources minérales sont des concentrations ou indices minéralisés d'une substance naturelle solide présente au sein de la croûte terrestre ou sur celle-ci, qu'il s'agisse d'une substance inorganique ou d'une substance organique fossilisée, dont la forme, la quantité et la teneur ou qualité sont telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction économique. L'emplacement, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité d'une ressource minérale sont connus, estimés ou interprétés à partir d'observations et de renseignements géologiques spécifiques. Les ressources minérales mesurées représentent la partie d'une ressource minérale dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques peuvent être estimées avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est basée sur des informations détaillées et fiables relatives à l'exploration, à l'échantillonnage et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs. Les ressources minérales indiquées désignent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre l'application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est basée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements, tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour donner lieu à une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs. Les ressources minérales présumées représentent la partie d'une ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base d'observations géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois vérifier, la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation se fonde sur des informations et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements, tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée.

Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou la totalité d'une ressource présumée existe ou est économiquement ou légalement exploitable.

Une étude de faisabilité est une analyse exhaustive et technique de la méthode d'exploitation choisie pour un projet d'exploitation minière qui comprend des évaluations suffisamment détaillées de facteurs pris en compte de façon réaliste en ce qui a trait à l'extraction, au traitement, à la métallurgie et à la commercialisation, ainsi que des facteurs économiques, juridiques, environnementaux, sociaux et gouvernementaux, en plus d'autres éléments pertinents ayant trait à l'exploitation et des analyses financières détaillées qui sont nécessaires pour démontrer, au moment de la communication d'information, que l'extraction est raisonnablement justifiée (c'est-à-dire, économiquement exploitable). Les résultats de l'étude peuvent raisonnablement servir de fondement à une décision de la part d'un promoteur ou d'une institution financière en vue de la mise en valeur ou du financement du projet. Le degré de confiance acquis au terme de l'étude sera supérieur à celui qu'offre une étude préliminaire de faisabilité.

Une étude préliminaire de faisabilité est une étude exhaustive d'une variété d'options portant sur la viabilité technique et économique d'un projet minier qui en est au stade où la méthode d'extraction, dans le cas d'une exploitation souterraine, ou la configuration de la fosse, dans le cas d'une mine à ciel ouvert, a été établie, et où une méthode efficace pour traiter le minerai a été déterminée. Elle comporte une analyse financière fondée sur des hypothèses raisonnables portant sur l'exploitation, le traitement, la métallurgie, la commercialisation et des facteurs économiques, juridiques, sociaux et environnementaux, ainsi que l'évaluation de tout autre facteur pertinent, qui sont suffisantes pour permettre à une personne qualifiée, agissant de manière raisonnable, de déterminer si la totalité ou une partie des ressources minérales peut être classée en tant que réserve minérale.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD (www.iamgold.com) est une société minière de rang intermédiaire possédant trois mines d'or en exploitation situées sur trois continents. À sa solide base d'actifs stratégiques en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest s'ajoutent des projets de mise en valeur et d'exploration. IAMGOLD évalue continuellement des occasions d'acquisition de croissance et est en bonne position pour assurer sa croissance grâce à une saine santé financière, combinée à une expertise de gestion et d'exploitation.

Pour de plus amples renseignements :

Indi Gopinathan, vice-présidente, Relations avec les investisseurs et Communications, IAMGOLD Corporation

Tél. : 416 360-4743 Cellulaire : 416 388-6883

Martin Dumont, analyste principal, Relations avec les investisseurs, IAMGOLD Corporation

Tél. : 416 933-5783 Cellulaire : 647 967-9942

IAMGOLD Corporation Sans frais : 1 888 464-9999 info@iamgold.com

Veillez noter :

Vous pouvez obtenir une copie de ce communiqué de presse par télécopieur, par courriel, sur le site web d'IAMGOLD à www.iamgold.com et sur le site web de Newsfile à www.newsfilecorp.com. Vous pouvez obtenir tous les documents importants d'IAMGOLD sur le site www.sedar.com ou www.sec.gov.

The English version of this press release is available at www.iamgold.com.

Réerves et ressources minérales des exploitations aurifères au 31 décembre 2019⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾⁽⁸⁾⁽⁹⁾⁽¹⁰⁾⁽¹¹⁾

Les ressources mesurées et indiquées comprennent les réserves prouvées et probables.

	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t)	Onces contenues (milliers)	Onces contenues attribuables (milliers)
Rosebel⁽³⁾ (Suriname)				(95 %)
Réserves prouvées	29 522	0,6	574	545
Réserves probables	92 356	1,0	2 947	2 800
Sous-total	121 878	0,9	3 521	3 345
Ressources mesurées	35 276	0,6	698	663
Ressources indiquées	247 210	0,9	7 397	7 027
Ressources présumées	64 191	0,9	1 785	1 696
Saramacca⁽³⁾ (Suriname)				(66,5 %)
Réserves prouvées	111	0,5	2	1
Réserves probables	26 090	1,8	1 531	1 018
Sous-total	26 201	1,8	1 533	1 019
Ressources mesurées	111	0,5	2	1
Ressources indiquées	27 509	2,0	1 752	1 165
Ressources présumées	11 689	0,7	270	180
Essakane⁽³⁾ (Burkina Faso)				(90 %)
Réserves probables	124 713	1,0	3 805	3 425
Sous-total	124 713	1,0	3 805	3 425
Ressources indiquées	150 693	1,0	4 688	4 219
Ressources présumées	12 586	1,1	446	401
Gossey⁽⁴⁾ (Burkina Faso)				
Ressources indiquées	10 454	0,9	291	262
Ressources présumées	2 939	0,9	85	77
Westwood⁽⁷⁾ (Canada)				(100 %)
Réserves prouvées	1 196	8,1	313	313
Réserves probables	4 073	6,7	871	871
Sous-total	5 269	7,0	1 184	1 184
Ressources mesurées	925	12,1	359	359
Ressources indiquées	4 133	8,3	1 108	1 108
Ressources présumées	6 174	8,6	1 698	1 698
Sadiola⁽⁸⁾ (Mali)				(41 %)
Réserves probables	59 751	2,0	3 860	1 583
Sous-total	59 751	2,0	3 860	1 583
Ressources indiquées	113 725	1,9	6 793	2 785
Ressources présumées	17 642	1,7	956	392
Côté Gold⁽⁹⁾, Canada				(64,75 %)
Réserves prouvées	139 253	1,0	4 640	3 004
Réserves probables	93 747	0,9	2 644	1 712
Sous-total	233 000	1,0	7 284	4 716
Ressources mesurées	152 100	1,0	4 720	3 056
Ressources indiquées	213 400	0,8	5 480	3 548
Ressources présumées	189 600	0,6	3 820	2 473
Boto⁽³⁾ (Sénégal)				(90 %)
Réserves probables	29 040	1,7	1 593	1 434
Sous-total	29 040	1,7	1 593	1 434
Ressources indiquées	40 567	1,6	2 033	1 830
Ressources présumées	8 196	1,8	469	422
Monster Lake⁽⁵⁾ (Canada)				(75 %)
Ressources présumées	1 110	12,1	433	325
Nelligan⁽⁶⁾ (Canada)				(75 %)
Ressources présumées	96 990	1,0	3 194	2 396
Borosi Est⁽¹⁰⁾ (Nicaragua)				(51 %)
Ressources présumées	4 418	5,7	812	414
Pitanguí⁽⁶⁾ (Brésil)				(100 %)
Ressources indiquées	3 330	4,4	470	470
Ressources présumées	3 559	3,8	433	433
Diakha-Siribaya⁽⁵⁾ (Mali)				(90 %)
Ressources indiquées	18 031	1,3	744	669
Ressources présumées	23 179	1,6	1 176	1 058
TOTAL⁽¹¹⁾				
Réserves prouvées et probables	599 852	1,2	22 780	16 706
Ressources mesurées et indiquées	1 017 464	1,1	36 535	27 164
Ressources présumées	442 273	1,1	15 577	11 965

Note :

- (1) Dans les exploitations minières, les ressources mesurées et indiquées qui ne sont pas des réserves minérales ne sont pas considérées comme économiquement viables au prix de l'or utilisé dans le calcul des réserves, mais on croit qu'elles possèdent un potentiel raisonnable d'extraction rentable.
- (2) Bien que les ressources mesurées, les ressources indiquées et les ressources présumées soient des catégories de minéralisation reconnues et devant être divulguées selon la réglementation canadienne, l'*Industry Guide 7* de la SEC ne les reconnaît pas. La divulgation des onces contenues est permise en vertu des réglementations canadiennes; cependant l'*Industry Guide 7* de la SEC ne permet généralement la divulgation des ressources qu'en tant que tonnage et teneur in situ. Voir la mise en garde à l'intention des investisseurs au sujet des estimations concernant les ressources mesurées et indiquées.
- (3) Les réserves minérales de Rosebel, Saramacca, Essakane et Boto ont été estimées au 31 décembre 2019 en utilisant un prix de l'or de 1 200 \$ l'once, alors que les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2019 en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ l'once; les ressources et réserves minérales ont été estimées conformément à la Norme canadienne 43-101.
- (4) Les ressources minérales de Gossey ont été estimées au 31 décembre 2018 en utilisant un prix de l'or de 1 200 \$ l'once, conformément à la Norme canadienne 43-101.
- (5) Les ressources minérales de Monster Lake et Diakha-Siribaya ont été estimées au 31 décembre 2018 en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ l'once et ont été estimées conformément à la Norme canadienne 43-101.
- (6) Les ressources minérales de Nelligan et de Pitangui ont été estimées au 31 décembre 2019 en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ l'once et ont été estimées, conformément à la Norme canadienne 43-101.
- (7) Les réserves minérales de Westwood ont été estimées au 31 décembre 2019 en utilisant un prix de l'or de 1 200 \$ l'once, alors que les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2019, conformément à la Norme canadienne 43-101, en utilisant une teneur de coupure de 5,5 grammes d'or par tonne sur une largeur minimale de 2,4 mètres.
- (8) Les réserves minérales de Sadiola ont été estimées au 31 décembre 2019 en utilisant un prix de l'or de 1 200 \$ l'once, alors que les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2019 en utilisant un prix de l'or de 1 400 \$ l'once; les réserves et ressources minérales ont été évaluées conformément au code JORC.
- (9) Les réserves minérales de Côté Gold ont été estimées au 31 décembre 2018 en utilisant un prix de l'or de 1 200 \$ l'once. Les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2019 en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ l'once, conformément à la Norme canadienne 43-101.
- (10) Les ressources minérales de Borosi Est sont présentées selon des valeurs d'équivalent d'or calculées à l'aide la formule suivante : $AuEq (g/t) = Au (g/t) + Ag (g/t) / 101,8$; elles ont été estimées au 31 décembre 2018, conformément à la Norme canadienne 43-101 en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ l'once et un prix de l'argent de 23 \$ l'once. Les ressources souterraines ont été estimées en utilisant une teneur de coupure de 2,0 g AuEq/t sur une largeur minimale de 2,4 m, et les ressources de la fosse à ciel ouvert ont été estimées en utilisant une teneur de coupure de 0,42 g AuEq/t sur une largeur minimale de 3,0 m.
- (11) Pour des raisons d'arrondissement, les chiffres présentés pourraient ne pas correspondre exactement aux totaux.

L'estimation des réserves de la Société comprend la matière in situ, c.-à-d. les onces d'or contenues et les facteurs de récupération métallurgique qui doivent être pris en considération pour évaluer et quantifier la matière récupérable.

Il existe de nombreux paramètres inhérents à l'estimation des réserves minérales prouvées et probables, y compris bon nombre de facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société. L'estimation des réserves est un processus subjectif, et l'exactitude de toute estimation des réserves dépend de la qualité des données disponibles et des techniques et repose sur l'interprétation géologique et le jugement. Les résultats de forage, d'essais et de production, ainsi que les changements importants dans les prix des métaux après la date d'une estimation pourraient justifier la révision de telles estimations.